

# INVITATION

Conférence :

**La nouvelle réglementation sur la performance énergétique des bâtiments fonctionnels**

Mercredi, le 17 novembre 2010 à 18h30

en langue française

Madame, Monsieur,  
Cher Client,

A partir du 1er janvier 2011, la nouvelle réglementation sur la performance énergétique des bâtiments fonctionnels prévoit la présence d'un certificat de performance énergétique pour les bâtiments neufs ainsi que pour les bâtiments existants en cas de travaux de rénovation importants. Le certificat de performance énergétique sera également exigé prochainement lors d'un changement de propriétaire ou de locataire. Le nouveau règlement fixe en outre des normes minimales relatives à la performance énergétique des bâtiments fonctionnels. Afin de vous faire découvrir cette nouvelle réglementation ainsi que les opportunités d'améliorer la performance énergétique des bâtiments fonctionnels, la BCEE vous invite à une séance d'information suivie d'une réception.

## PROGRAMME

Introduction et mots de bienvenue	Françoise THOMA, Directeur de la BCEE
Présentation de la nouvelle réglementation	Tom EISCHEN, chargé de direction, Direction de l'énergie, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur
Les implications pratiques de la nouvelle réglementation	Jacques WEYLAND, Ingénieur et Membre du Conseil de l'OAI (Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils, Luxembourg)
Le nouveau Centre Financier de la BCEE à Grevenmacher, un bâtiment basse énergie	Gilles CHRISTNACH, Administrateur-Ingénieur, Betic S.A. Ingénieurs-Conseils
Présentation	Paul GASPAR, gestion et marketing environnemental, BCEE

**Quand ?** Mercredi, le 17 novembre 2010 à 18h30

**Où ?** Centre de Conférences de la BCEE 16, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre entière disposition :

E-mail : [eco.mkg@bcee.lu](mailto:eco.mkg@bcee.lu) Téléphone : (+352) 4015-2108 / 4015-2113

**INSCRIPTIONS** : jusqu'au 16 novembre 2010 **EXCLUSIVEMENT** sur [www.bcee.lu](http://www.bcee.lu), rubrique „Entreprises“.



**SPUERKEESS**

Äert Liewen. Är Bank.